

3003 Berne, le 20 juin 1980

dodis.ch/52599

Monsieur Pierre AUBERT  
Conseiller fédéral  
Chef du Département fédéral  
des affaires étrangères

3003 B e r n e

Monsieur le Conseiller fédéral,

Par lettre du 5 mars 1980, je m'étais permis d'appuyer auprès de vous l'appel lancé à fin janvier par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en vue d'obtenir des Gouvernements des contributions supplémentaires à ses programmes généraux, dont le financement n'était pas assuré dans une mesure suffisante.

J'ai noté avec satisfaction que votre département avait déjà donné suite à l'appel du HCR en lui virant, en date du 3 mars 1980, un subside extraordinaire de 400'000 francs, en sus de la contribution ordinaire de 1'500'000 francs pour 1980. Les informations circonstanciées que vous m'avez en outre communiquées par votre lettre du 28 mars 1980 au sujet de l'ensemble de l'aide apportée au HCR m'ont vivement intéressé, et je vous en remercie.

La Confédération a fourni un effort considérable ces dernières années afin de soulager la détresse des réfugiés dans le monde. Par suite de l'accueil de plusieurs milliers de réfugiés indochinois et de l'accroissement du nombre des demandes d'asile individuelles présentées dans le pays, nos dépenses pour l'assistance des réfugiés en Suisse ont passé de 4 millions en 1974 à 20 millions en 1979 et à 32 millions de francs (estimation) pour cette année.



De son côté, votre département a fortement augmenté son aide en faveur des réfugiés à l'étranger, notamment par l'entremise du Haut Commissariat. Vous ne voyez cependant pas la possibilité de faire davantage, car le crédit-cadre ouvert par les Chambres fédérales pour l'aide humanitaire doit couvrir toute une série d'engagements et ne suffit pas pour répondre à tous les appels qui vous sont adressés.

A diverses reprises, le Conseil fédéral a réaffirmé sa volonté de poursuivre une politique libérale et active à l'égard des réfugiés. Un des piliers sur lesquels repose cette politique est précisément le soutien qui est apporté aux réfugiés dans les pays de premier asile. Notre Exécutif a plusieurs fois déclaré que cela constituait l'une des meilleures formes d'aide, dans la mesure où elle permet aux réfugiés de se réinstaller définitivement dans des pays proches du leur ou tout au moins d'y attendre, en vivant dans des conditions décentes, de pouvoir rentrer dans leur patrie une fois la situation redevenue plus ou moins normale. Et bien souvent, la misère est si profonde, notamment dans les Etats qui comptent parmi les plus pauvres de la planète et où se sont réfugiées des centaines de milliers de personnes, qu'avant de songer à toute solution à moyen ou long terme, c'est la survie même de ces êtres humains que la communauté internationale doit assurer par une assistance rapide et massive.

L'opinion publique suisse réagit fréquemment de manière très sensible à ces situations de crise qui plongent d'innombrables personnes dans la détresse; en particulier, des milieux plus ou moins larges de notre population proposent en pareille circonstance d'accueillir en Suisse tel ou tel groupe de réfugiés originaires de divers pays. Les autorités fédérales ont alors beau jeu d'objecter que la transplantation de réfugiés d'un continent à l'autre n'est ni judicieuse ni opportune et n'entre en



ligne de compte, pour le bien même des intéressés, que si aucune autre solution n'est réalisable sur place ou dans la même région. Mais, pour être vraiment crédibles, ces déclarations officielles doivent être accompagnées d'actes concrets apportant une aide efficace aux réfugiés dans les pays de premier asile; sinon les demandes tendant à l'accueil de groupes de réfugiés en Suisse redoublent d'insistance.

Pour ces motifs, il me paraît nécessaire et indiqué de prévoir pour la Confédération des possibilités accrues de venir en aide aux réfugiés dans les pays de premier asile, notamment par le canal du HCR. Autant que possible, cette aide devrait servir à financer des solutions constructives telles que l'établissement définitif des réfugiés dans les pays de premier asile ou leur réinstallation dans des Etats de la même région. C'est ce à quoi tendent les programmes généraux du HCR, qui méritent d'être soutenus régulièrement dans une mesure encore plus large que jusqu'à présent.

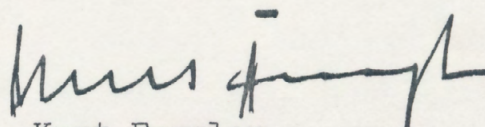
Mais j'estimerai souhaitable de créer également les conditions nécessaires pour qu'en cas de crise grave à l'étranger, le Conseil fédéral puisse donner suite, avec la rapidité commandée par l'urgence des besoins et dans une mesure adaptée à l'ampleur de la détresse des réfugiés et des autres personnes déplacées, aux appels de fonds qui lui sont adressés par le HCR et d'autres organisations internationales ou nationales.

Je suis bien conscient du fait qu'une augmentation du crédit-cadre destiné à l'aide humanitaire à l'étranger pourrait contrecarrer les mesures prises afin d'assainir les finances fédérales. J'estime cependant que l'aide humanitaire qui tend à permettre à des réfugiés à l'étranger et à d'autres victimes de conflit et de catastrophe naturelle, de survivre et de retrouver des conditions d'existence décentes, doit demeurer au nombre des tâches prioritaires de la Suisse, sur lesquelles



les contraintes budgétaires de la Confédération ne devraient pas trop s'appesantir. J'appuierai donc volontiers toute proposition qui aurait pour but de concrétiser généreusement dans ce domaine, à l'avenir également, la vocation humanitaire de notre pays.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.



Kurt Furgler



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Secrétariat  
du Chef du Département

Berne, le 23 juin 1980

KR/zü

Transmis à :

la Division politique III

copie DOA

en	HB	MA7	EV				a/e
Datum	24.6.						
Visé	ME		AE				AE
EPD	24. JUNI 1980						
Ref.	o. 743.32.						
	o. 743.81.						

Instructions du Chef du Département

Monsieur le Chef du Département vous prie de

- lui rédiger une note complémentaire
- lui faire tenir un résumé du texte ci-joint
- lui parler de cette affaire à la prochaine occasion
- lui soumettre un texte de réponse à sa signature
- lui soumettre un projet de réponse/de texte
- de bien vouloir suivre l'affaire sous rubrique et lui faire rapport
- préparer une proposition au Conseil fédéral dans le sens indiqué :
- agir dans le sens que vous proposez
- liquider l'affaire en annexe dans le sens ci-après et nous faire tenir une copie :

pour examen

(C. Krieg)  
(J. Clerc)

Annexe(s) :


- lettre du 20 juin 1980 du CF Kurt Furgler  
(aide suisse en faveur des réfugiés)




 Übersmittlungszettel - Feuille de transmission - Foglio di trasmissione
an  
à  
a

744

53724

<input type="checkbox"/> zur Kenntnis pour information per informazione	<input type="checkbox"/> zur Erledigung pour règlement per il disbrigo	<input type="checkbox"/> zur Genehmigung pour approbation per approvazione
<input type="checkbox"/> zu Ihren Akten pour vos dossiers per il vostro incarto	<input type="checkbox"/> zur Stellungnahme pour avis per il parere	Anzahl je Vorlage Quantité par modèle Quantità per modello  Helios héliocopies eliocopie  Abzüge polycopies copie poligrafate  Kopien copies copie
<input type="checkbox"/> auf Ihren Wunsch selon votre demande a vostra richiesta	<input type="checkbox"/> bitte besprechen entretien s. v. p. conferire p. f.	
<input type="checkbox"/> gemäss Besprechung suivant l'accord come inteso	<input type="checkbox"/> zur Unterschrift/Visum pour la signature/visa per la firma/visto	
<input type="checkbox"/> bitte zurückgeben à nous renvoyer s. v. p. da ritornare p. f.	<input type="checkbox"/> bitte Vorakten présenter les documents documentazione p. f.	
<input type="checkbox"/> mit Dank zurück en retour in ritorno	<input type="checkbox"/> bitte anrufen téléphoner s. v. p. telefonare p. f. 	

weiterleiten an  
transmettre à  
trasmettere a

Bemerkungen - Remarque - Osservazione

*C'est en effet de la com-  
pétence de B4. Il faut  
donc le lui transmettre en  
lui demandant de son offe-*

Datum - Date - Data

Absendér - Expéditeur - Mittente

 bitte wenden  
tourner s. v. p.  
voltare p. f.

à la séparation.

Pendant au fond de  
doute au l'on peut  
faire beaucoup dans les  
circonstances actuelles, surtout  
la tenue des contraintes  
budgétaires au 1<sup>er</sup> DTP  
à l'égard des. En revanche,  
peut-être peut-être possible  
de d'augmenter le taux  
de l'impôt sur le revenu ou  
réviser dans le bu-  
claire mondial - cadre d'  
aide humanitaire.

20.11.11